

NORME INTERNATIONALE

CEI 60598-1

Edition 6.1
2006-09

Edition 6:2003 consolidée par l'amendement 1:2006

Luminaires –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

iTech Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

IEC 60598-1:2003

<https://standards.itih.ai/standards/iec/60598-1-1b0d-4046-bf68-f7bc9d845009/iec-60598-1-2003>

*Cette version **française** découle de la publication d'origine **bilingue** dont les pages anglaises ont été supprimées. Les numéros de page manquants sont ceux des pages supprimées.*



Numéro de référence
CEI 60598-1:2003+A1:2006(F)

Numérotation des publications

Depuis le 1er janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000. Ainsi, la CEI 34-1 devient la CEI 60034-1.

Editions consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Informations supplémentaires sur les publications de la CEI

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique. Des renseignements relatifs à cette publication, y compris sa validité, sont disponibles dans le Catalogue des publications de la CEI (voir ci-dessous) en plus des nouvelles éditions, amendements et corrigenda. Des informations sur les sujets à l'étude et l'avancement des travaux entrepris par le comité d'études qui a élaboré cette publication, ainsi que la liste des publications parues, sont également disponibles par l'intermédiaire de:

- **Site web de la CEI** (www.iec.ch)

- **Catalogue des publications de la CEI**

Le catalogue en ligne sur le site web de la CEI (www.iec.ch/searchpub) vous permet de faire des recherches en utilisant de nombreux critères, comprenant des recherches textuelles, par comité d'études ou date de publication. Des informations en ligne sont également disponibles sur les nouvelles publications, les publications remplacées ou retirées, ainsi que sur les corrigenda.

- **IEC Just Published**

Ce résumé des dernières publications parues (www.iec.ch/online_news/justpub) est aussi disponible par courrier électronique. Veuillez prendre contact avec le Service client (voir ci-dessous) pour plus d'informations.

- **Service clients**

Si vous avez des questions au sujet de cette publication ou avez besoin de renseignements supplémentaires, prenez contact avec le Service clients:

Email: custserv@iec.ch

Tél: +41 22 919 02 11

Fax: +41 22 919 03 00

NORME INTERNATIONALE

CEI 60598-1

Edition 6.1
2006-09

Edition 6:2003 consolidée par l'amendement 1:2006

Luminaire –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

iTech Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

IEC 60598-1:2003

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/8bb58311-1b0d-4046-bf68-f7bc9d845009/iec-60598-1-2003>

© IEC 2006 Droits de reproduction réservés

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembe, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX

CS

Pour prix, voir catalogue en vigueur

IS 01 Feuille d'Interprétation de l'article 1.2.23
CEI 60598-1: 2003
Luminaires – Partie 1: Prescriptions générales et essais

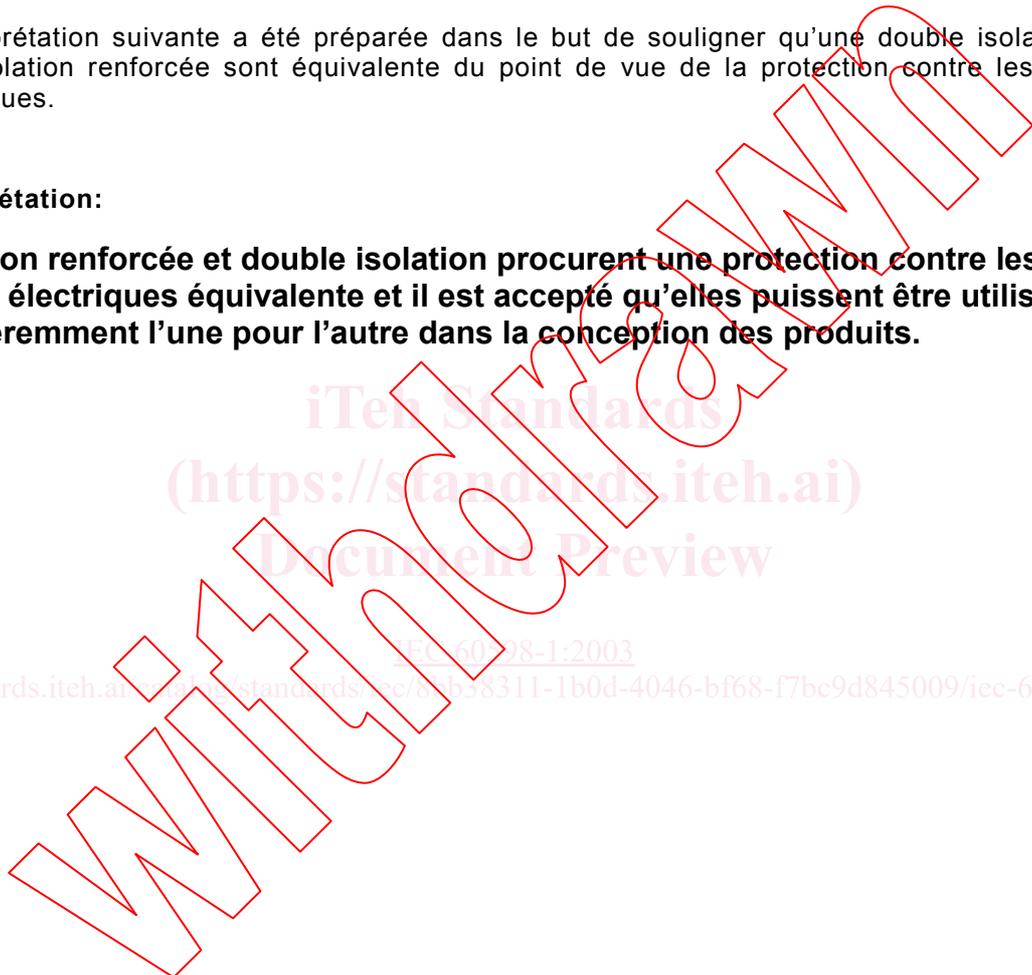
Introduction:

L'interprétation suivante a été initiée lors de la réunion de **Bruges** du **GT LUMEX SC/CEI 34D** qui s'est tenue en **mai 2003** et acceptée lors de la réunion de **Brighton** du **GT LUMEX SC/CEI 34D** qui s'est tenue en **octobre 2003** et après discussion à la réunion du **Panel d'interprétation** du **LUMEX** qui s'est tenue en **juin 2003**.

L'interprétation suivante a été préparée dans le but de souligner qu'une double isolation et une isolation renforcée sont équivalente du point de vue de la protection contre les chocs électriques.

Interprétation:

Isolation renforcée et double isolation procurent une protection contre les chocs électriques équivalente et il est accepté qu'elles puissent être utilisées indifféremment l'une pour l'autre dans la conception des produits.



iTech Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[IEC 60598-1:2003](https://standards.iteh.ai/standards/iec/60598-1-2003)

<https://standards.iteh.ai/standards/iec/60598-1-2003>

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	10
--------------------	----

SECTION 0: INTRODUCTION GÉNÉRALE

0.1	Domaine d'application et objet.....	14
0.2	Références normatives	16
0.3	Prescriptions générales.....	20
0.4	Généralités sur les essais et le contrôle	22
0.5	Éléments constitutifs des luminaires.....	24
0.6	Liste des sections de la partie 2	24

SECTION 1: DÉFINITIONS

1.1	Généralités	28
1.2	Définitions.....	28

SECTION 2: CLASSIFICATION DES LUMINAIRES

2.1	Généralités	48
2.2	Classification en fonction du type de protection contre les chocs électriques.....	48
2.3	Classification en fonction du degré de protection contre la pénétration des poussières, des corps solides et de l'humidité.....	48
2.4	Classification selon le matériau de la surface d'appui pour laquelle le luminaire est conçu	50
2.5	Classification selon les conditions d'emploi	50

SECTION 3: MARQUAGE

3.1	Généralités	52
3.2	Marquage sur les luminaires	52
3.3	Renseignements complémentaires.....	58
3.4	Vérification du marquage	62

SECTION 4: CONSTRUCTION

4.1	Généralités	64
4.2	Composants remplaçables	64
4.3	Passages de fils.....	64
4.4	Douilles	64
4.5	Douilles de starters	68
4.6	Blocs de jonction.....	68
4.7	Bornes et raccordement au réseau.....	70
4.8	Interrupteurs	74
4.9	Recouvrements et manchons isolants	74
4.10	Isolation double et isolation renforcée	76
4.11	Connexions électriques et parties conductrices	78

4.12	Vis et connexions (mécaniques) et presse-étoupe	82
4.13	Résistance mécanique	86
4.14	Suspensions et dispositifs de réglage	94
4.15	Matériaux inflammables	100
4.16	Luminaires marqués du symbole 	102
4.17	Trous de vidange	104
4.18	Résistance à la corrosion	106
4.19	Amorceurs	106
4.20	Luminaires pour conditions sévères d'emploi – Prescriptions concernant la résistance aux vibrations	106
4.21	Ecran de protection (lampes tungstène halogène)	108
4.22	Accessoires fixés aux lampes	108
4.23	Semi-luminaires	110
4.24	Rayonnement UV	110
4.25	Risques mécaniques	110
4.26	Protection contre les courts-circuits	110

SECTION 5: CÂBLAGE EXTERNE ET INTERNE

5.1	Généralités	112
5.2	Raccordement au réseau et autres câblages externes	112
5.3	Câblage interne	120

SECTION 6: *Non utilisée*

SECTION 7: DISPOSITIONS EN VUE DE LA MISE À LA TERRE

7.1	Généralités	128
7.2	Dispositions en vue de la mise à la terre	128

SECTION 8: PROTECTION CONTRE LES CHOCS ÉLECTRIQUES

8.1	Généralités	134
8.2	Protection contre les chocs électriques	134

SECTION 9: RÉSISTANCE AUX POUSSIÈRES, AUX CORPS SOLIDES ET À L'HUMIDITÉ

9.1	Généralités	140
9.2	Essais de protection contre la pénétration des poussières, des corps solides et de l'humidité	140
9.3	Essai d'humidité	148

SECTION 10: RÉSISTANCE D'ISOLEMENT ET RIGIDITÉ DIÉLECTRIQUE

10.1	Généralités	150
10.2	Résistance d'isolement et rigidité diélectrique	150
10.3	Courant de fuite	156

SECTION 11: LIGNES DE FUITE ET DISTANCES DANS L'AIR

11.1	Généralités	158
11.2	Lignes de fuite et distances dans l'air	158

SECTION 12: ESSAIS D'ENDURANCE ET D'ÉCHAUFFEMENT

12.1 Généralités	164
12.2 Prélèvement des lampes et ballasts	164
12.3 Essai d'endurance.....	164
12.4 Essai d'échauffement (fonctionnement normal)	166
12.5 Essai d'échauffement (fonctionnement anormal).....	180
12.6 Essai d'échauffement (conditions de défaillance de l'appareillage d'alimentation).....	188
12.7 Essai d'échauffement des luminaires en matière thermoplastique, en rapport avec des conditions défectueuses dans les appareillages d'alimentation ou les dispositifs électroniques incorporés.....	192

SECTION 13: RÉSISTANCE À LA CHALEUR, AU FEU ET AUX COURANTS DE CHEMINEMENT

13.1 Généralités	200
13.2 Résistance à la chaleur	200
13.3 Résistance à la flamme et à l'inflammation	200
13.4 Résistance aux courants de cheminement.....	202

SECTION 14: BORNES À VIS

14.1 Généralités	204
14.2 Définitions.....	204
14.3 Règles générales et principes fondamentaux.....	206
14.4 Essais mécaniques	210

SECTION 15: BORNES SANS VIS ET CONNEXIONS ÉLECTRIQUES

15.1 Généralités	218
15.2 Définitions.....	218
15.3 Règles générales.....	220
15.4 Généralités sur les essais.....	222

BORNES ET CONNEXIONS POUR CÂBLAGE INTERNE

15.5 Essais mécaniques	224
15.6 Essais électriques.....	226

BORNES ET CONNEXIONS POUR CÂBLAGE EXTERNE

15.7 Conducteurs	230
15.8 Essais mécaniques	230
15.9 Essais électriques	232

Figures	236
---------------	-----

Annexe A (normative) Essai destiné à déterminer si une partie conductrice est susceptible de provoquer un choc électrique.....	288
Annexe B (normative) Lampes d'essai.....	290
Annexe C (normative) Conditions de fonctionnement anormal	296
Annexe D (normative) Enceinte à air calme	302
Annexe E (normative) Détermination des échauffements des enroulements par la méthode de variation de résistance.....	310
Annexe F (normative) Contrôle de la résistance aux contraintes dues à la corrosion du cuivre et des alliages de cuivre.....	312
Annexe G (<i>supprimée</i>)	316
Annexe H (<i>supprimée</i>).....	318
Annexe I (<i>vide</i>).....	320
Annexe J (informative) Explication des chiffres IP des degrés de protection	320
Annexe K (informative) Mesure des températures	326
Annexe L (informative) Guide de bonne pratique pour la conception des luminaires.....	332
Annexe M (informative) Guide de conversion entre le Tableau IX de la CEI 60598-1 (2 ^e édition) et le Tableau 11.1 – Détermination des lignes de fuite et distances dans l'air.....	340
Annexe N (informative) Explication sur le marquage ∇ / _F des luminaires.....	342
Annexe O (<i>vide</i>).....	348
Annexe P (normative) Prescriptions concernant les mesures de protection, contre le rayonnement UV, pour les écrans de protection destinés à équiper les luminaires utilisant des lampes aux halogénures métalliques.....	350
Annexe Q (informative) Essai de conformité en fabrication.....	354
Annexe R (informative) Bibliographie	358
Annexe S (normative) Récapitulatif des articles modifiés contenant des prescriptions particulièrement importantes/critiques qui nécessitent de refaire les essais sur les produits.....	362
Annexe T (normative) Prescriptions pour l'identification d'une famille ou d'une gamme de luminaires pour les essais de type.....	364
Annexe U (informative) Référence à la classe 0	366
Annexe V (normative) Essai alternatif d'échauffement pour luminaires réalisé avec des matériaux thermoplastiques.....	368

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

LUMINAIRES –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

AVANT-PROPOS

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (RAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de la CEI"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de la CEI intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de la CEI se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de la CEI. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que la CEI s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; la CEI ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de la CEI dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de la CEI et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) La CEI n'a prévu aucune procédure de marquage valant indication d'approbation et n'engage pas sa responsabilité pour les équipements déclarés conformes à une de ses Publications.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à la CEI, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de la CEI, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de la CEI ou de toute autre Publication de la CEI, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de la CEI peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La Norme internationale CEI 60598 a été établie par le sous-comité 34D: Luminaires, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

La présente version consolidée de la CEI 60598-1 comprend la sixième édition (2003) [documents 34D/788/FDIS et 34D/794/RVD] et son amendement 1 (2006) [documents 34D/857/FDIS et 34D/864/RVD].

Le contenu technique de cette version consolidée est donc identique à celui de l'édition de base et à son amendement; cette version a été préparée par commodité pour l'utilisateur.

Elle porte le numéro d'édition 6.1.

Une ligne verticale dans la marge indique où la publication de base a été modifiée par l'amendement 1.

L'annexe S indique où un nouveau texte a été introduit comportant des prescriptions majeures/ critiques nécessitant que le produit soit retesté.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "http://webstore.iec.ch" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Withdrawing

iTech Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[IEC 60598-1:2003](https://standards.iteh.ai/standards/iec/60598-1-2003)

<https://standards.iteh.ai/standards/iec/60598-1-2003>

LUMINAIRES –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

SECTION 0: INTRODUCTION GÉNÉRALE

0.1 Domaine d'application et objet

La présente partie 1 de la Norme internationale CEI 60598 spécifie pour les luminaires incorporant des sources lumineuses électriques, les prescriptions générales pour le fonctionnement à des tensions d'alimentation jusqu'à 1 000 V. Les prescriptions et les essais correspondants de cette norme concernent: la classification, le marquage, la construction mécanique et électrique.

Chacune des sections de la présente partie 1 doit être lue conjointement avec la présente Section 0 et avec les autres sections correspondantes auxquelles il est fait référence.

Chaque section de la CEI 60598-2 détaille les prescriptions applicables à un type particulier de luminaire ou groupe de luminaires alimentés sous des tensions ne dépassant pas 1 000 V. Ces sections sont publiées séparément pour faciliter leur révision et permettre l'addition de nouvelles sections, au fur et à mesure de la nécessité de la parution de ces dernières.

L'attention est attirée sur le fait que cette partie 1 s'applique à tous les aspects de la sécurité (électriques, thermiques et mécaniques).

La présentation des données photométriques relatives aux luminaires est en cours d'étude à la Commission Internationale de l'Éclairage (CIE); ces données ne sont, par conséquent, pas incluses dans la présente partie 1.

Les règles pour les luminaires contenant des amorces avec une impulsion de tension d'une valeur de crête nominale ne dépassant pas celles du Tableau 11.3 sont incluses dans cette partie 1. Ces règles sont applicables aux luminaires avec amorces incorporés dans les ballasts, ainsi qu'aux luminaires dont les amorces sont séparés des ballasts. Les règles sont à l'étude pour les luminaires dont les amorces sont incorporés dans les lampes.

Les prescriptions relatives aux semi-luminaires sont incluses dans cette partie 1.

De manière générale, la présente partie 1 traite de règles de sécurité applicables aux luminaires. L'objet de cette partie 1 est de fournir un ensemble de règles et d'essais généralement considérés comme applicables à la plupart des types de luminaires et susceptibles d'être prescrits dans les spécifications particulières de la CEI 60598-2. Cette partie 1 ne doit donc pas être considérée comme une spécification en soi pour un type quelconque de luminaire, mais ses dispositions ne s'appliquent qu'à des types particuliers de luminaires, dans la limite définie par une section appropriée de la partie 2.

Les sections de la partie 2, en se référant à l'une quelconque des sections de la partie 1, définissent la limite dans laquelle cette section est applicable et l'ordre dans lequel les essais doivent être exécutés; elles comportent également des prescriptions complémentaires si besoin est.

L'ordre dans lequel les sections de la partie 1 sont numérotées n'a aucune signification particulière, parce que l'ordre dans lequel leurs dispositions s'appliquent est déterminé, pour chaque type de luminaire ou groupe de luminaires, par la section appropriée de la partie 2. Toutes les sections de la partie 2 sont indépendantes et, par conséquent, ne comportent aucune référence aux autres sections de la partie 2.

Lorsque les dispositions d'une des sections de la partie 1 sont évoquées dans les sections de la partie 2 au moyen de la phrase «Les dispositions de la section ... de la CEI 60598-1 sont applicables», cela signifie que toutes les dispositions de cette section de la partie 1 sont applicables, à l'exception de celles qui sont clairement inapplicables au type particulier de luminaire visé par cette section de la partie 2.

Dans le cas des luminaires pour atmosphère explosive, spécifiée dans les normes CEI de la série 60079, les prescriptions de la CEI 60598 (en sélectionnant les parties 2) appropriées) s'appliquent avec les prescriptions de la CEI 60079. En cas d'incompatibilité entre la CEI 60598 et la CEI 60079, les prescriptions de la CEI 60079 ont la préséance.

Conformément aux directives de la CEI, les nouvelles normes CEI sont séparées afin de couvrir soit la sécurité soit la performance. Dans les normes de sécurité sur les lampes, des «indications sur la conception des luminaires» sont données pour un fonctionnement sûr des lampes; il convient que cela soit considéré comme normatif lors de l'essai des luminaires selon la présente norme.

L'attention est attirée sur les normes de performance des lampes qui contiennent des «indications pour la conception des luminaires», il convient de les suivre pour le bon fonctionnement des lampes; cependant la présente norme ne nécessite pas le contrôle de la performance des lampes, comme faisant partie de l'acceptation de l'essai de type pour les luminaires.

Les améliorations de la sécurité prenant en compte l'état de l'art de la technologie sont incorporées dans les normes, sur une base continue, au moyen de révisions et d'amendements. Il est admis que les organismes de normalisation régionaux, incorporent des énoncés dans leurs normes dérivées, afin de couvrir les produits, qui ont satisfait au document précédent, comme indiqué par le fabricant ou l'organisme de normalisation. Il est admis que les énoncés établissent que, pour de tels produits, la norme précédente puisse continuer à s'appliquer, en ce qui concerne la production jusqu'à une date définie, après laquelle la nouvelle norme doit s'appliquer.

0.2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

CEI 60061-2, *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité – Partie 2: Douilles*

CEI 60061-3, *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité – Partie 3: Calibres*

CEI 60065:2001, *Appareils audio, vidéo et appareils électroniques analogues – Exigences de sécurité*

CEI 60068-2-75, *Essais d'environnement – Partie 2-75: Essais – Essai Eh: Essais aux marteaux*

CEI 60079 (toutes les parties), *Matériel électrique pour atmosphères explosives gazeuse*

CEI 60083, *Prises de courant pour usages domestiques et analogues, normalisées par les pays membres de la CEI*

CEI 60085, *Evaluation et classification thermiques de l'isolation électrique*

CEI 60112:2003, *Méthode de détermination des indices de résistance et de tenue au cheminement des matériaux isolants solides*

CEI 60155, *Interrupteurs d'amorçage à lueur pour lampes à fluorescence (starters)*

CEI 60227 (toutes les parties), *Conducteurs et câbles isolés au polychlorure de vinyle, de tension nominale au plus égale à 450/750 V*

CEI 60238: 1998, *Douilles à vis Edison pour lampes*

CEI 60245 (toutes les parties), *Conducteurs et câbles isolés au caoutchouc – Tension assignée au plus égale à 450/750 V*

CEI 60320 (toutes les parties), *Connecteurs pour usages domestiques et usages généraux analogues*

CEI 60357, *Lampes tungstène-halogène (véhicules exceptés) – Prescription de performances*

CEI 60360, *Méthode normalisée de mesure de l'échauffement d'un culot de lampe*

CEI 60384-14, *Conducteurs fixes utilisés dans les équipements électroniques – Partie 14: Spécification intermédiaire: Condensateurs fixes d'antiparasitage et raccordement à l'alimentation*

CEI 60400, *Douilles pour lampes tubulaires à fluorescence et douilles pour starters*

CEI 60417-DB: 2002,¹⁾ *Symboles graphiques utilisables sur le matériel*

CEI 60432-1:1999, *Lampes à incandescence – Prescriptions de sécurité – Partie 1: Lampes à filament de tungstène pour usage domestique et éclairage général similaire*

CEI 60432-2, *Lampes à incandescence – Prescriptions de sécurité – Partie 2: Lampes tungstène-halogène pour usage domestique et éclairage général similaire*

CEI 60432-3, *Lampes à incandescence – Prescriptions de sécurité – Partie 3: Lampes tungstène-halogène (véhicules exceptées)*

CEI 60529:1989, *Degrés de protection procurés par les enveloppes (Code IP)*

CEI 60570: 2003, *Systèmes d'alimentation électrique par rail pour luminaires*

CEI 60598-2 (toutes les parties), *Luminaires – Partie 2: Règles particulières*

CEI 60598-2-4:1997, *Luminaires – Partie 2: Règles particulières – Section 4: Luminaires portatifs à usage général*

CEI 60634, *Lampes étalons pour essais d'échauffement (E.E.E.) à exécuter sur les luminaires*

CEI 60662, *Lampes à vapeur de sodium à haute pression*

CEI 60664-1, *Coordination de l'isolement des matériels dans les systèmes (réseaux) à basse tension – Partie 1: Principes, prescriptions et essais*

CEI 60684 (toutes les parties), *Gaines isolantes souples*

CEI 60695-2 (toutes les parties), *Essais relatifs aux risques du feu – Partie 2: Méthodes d'essai*

CEI 60695-2-2, *Essais relatifs aux risques du feu – Partie 2: Méthodes d'essai – Section 2: Essai au brûleur-aiguille*

CEI 60695-2-10, *Essais relatifs aux risques du feu – Partie 2-10: Essais au fil incandescent/chauffant – Appareillage et méthode commune d'essai*

CEI 60838 (toutes les parties), *Douilles diverses pour lampes*

1) "DB" se réfère à la base de données "on-line" de la CEI.

CEI 60901, *Lampes à fluorescence à culot unique – Prescriptions de performances*

CEI 60989, *Transformateurs d'isolement à enroulements séparés, autotransformateurs, transformateurs variables et bobines d'inductance*

CEI 60990: 1999, *Méthodes de mesure du courant de contact et du courant dans le conducteur de protection*

CEI 61032:1997, *Protection des personnes et des matériels par les enveloppes – Calibres d'essai pour la vérification*

CEI 61058-1: 2000, *Interrupteurs pour appareils – Partie 1: Règles générales*

CEI 61184, *Douilles à baïonnette*

CEI 61195, *Lampes à fluorescence à deux culots – Prescriptions de sécurité*

CEI 61199:1999, *Lampes à fluorescence à culot unique – Prescriptions de sécurité*

CEI 61347 (toutes les parties), *Appareillages de lampes*

CEI 61347-2-9, *Appareillages de lampes – Partie 2-9: Prescriptions particulières pour les ballasts pour lampes à décharge (à l'exclusion des lampes fluorescentes)*

CEI 61558-1:2005, *Sécurité des transformateurs, alimentations, bobines d'inductance et produits analogues – Partie 1: Exigences générales et essais*

CEI 61558-2 (toutes les parties), *Appareillages de lampes – Partie 2: Prescriptions particulières*

CEI 61558-2-5, *Appareillages de lampes – Partie 2-5: Règles particulières pour les transformateurs et les blocs d'alimentation pour rasoirs*

CEI 62035, *Lampes à décharge (à l'exclusion des lampes fluorescentes) – Prescriptions de sécurité*

CEI 80416-1, *Principes de base pour les symboles graphiques utilisables sur le matériel – Partie 1: Création des dessins originaux de symboles*

ISO 75-2: 1993, *Plastiques – Détermination de la température de fléchissement sous charge – Partie 2: Plastiques et ébonite*

ISO 4046-4: 2002, *Papier, carton, pâtes et termes connexes – Vocabulaire – Partie 4: Catégories et produits transformés de papier et de carton*

0.3 Prescriptions générales

Le luminaire doit être conçu et construit de manière telle qu'en utilisation normale il fonctionne sans compromettre la sécurité, et sans créer aucun danger pour les personnes et l'environnement. En général, la conformité est vérifiée en réalisant tous les contrôles spécifiés.

0.3.1 Un luminaire doit être conforme à une section de la partie 2. Si cependant, une section appropriée de la partie 2 n'existe pas pour un luminaire donné ou un groupe de luminaires, les sections applicables les plus proches de la partie 2 peuvent être utilisées comme guide pour les prescriptions et les essais.

Lorsque la conception d'un luminaire est telle que deux sections ou plus de la partie 2 sont applicables, le luminaire doit être conforme aux deux ou à toutes les sections appropriées.

0.3.2 En ce qui concerne les essais, les semi-luminaires doivent être considérés comme des luminaires.